

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.034

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL
DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES
POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CHAPELLES DU
CHÂTELARD ET DES MIAUX**

Considérant que, lors de la séance du 25 novembre 2021, le Conseil municipal de Morillon a approuvé un programme pour la réalisation, dans le cadre de sa politique patrimoniale, de travaux sur la chapelle des Miaux et la chapelle du Chatelard, ceux-ci comprenant :

- Pour la chapelle des Miaux, il s'agit de travaux de reprise du drainage périphérique de la chapelle et d'augmentation de la taille des tuyaux d'évacuation des eaux de gouttières ;
- Pour la chapelle du Chatelard, il s'agit de travaux de rénovation de la charpente, avec reprise des éléments de charpente et de couverture, ainsi que des travaux de reprise des éléments de zinguerie de la toiture et du clocher, et pose d'une nouvelle croix ;

Considérant que, par la même délibération, les élus ont décidé de solliciter de l'État une aide financière, dans le cadre de la campagne DETR 2022, laquelle a été attribuée pour un montant de 14 926 €, soit 27 % du coût des travaux ;

Considérant que des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour établir le devis descriptif des travaux au traitement, le coût total des travaux s'élevant aujourd'hui à 55 320,68 € H.T ;

Considérant que les travaux ainsi envisagés s'intègrent parfaitement dans les programmes d'action subventionnés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines ;

Considérant que, sur cette base, il est proposé de solliciter le soutien financier du Conseil départemental dans le cadre du Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines, au titre des aides à la restauration du patrimoine bâti non protégé ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Chapelle des Miaux		Subventions	
Reprise du drainage périphérique de la chapelle et augmentation de la taille des tuyaux d'évacuation des eaux de gouttières	7 442,18 €	Subvention attribuée par l'État au titre de la DETR 2023 (27%)	14 926 €
Chapelle du Châtelard		Subvention sollicitée du CD 74 – Plan de préservation et de valorisation des patrimoines (50 %)	27 660,34 €
Rénovation de la toiture avec reprise des éléments de charpente et de la couverture	37 438 €	Total	42 586,34 €
		Autofinancement	
Reprise des éléments de zinguerie de la toiture et du clocher et pose d'une nouvelle croix	10 440,50 €	Autofinancement / Emprunt	12734,34 €
Total investissement	55 320,68 €	Total investissement	55 320,68 €

Aussi,

Vu le Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines mené par le Conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement, cadre de vie, patrimoine et culture » du 08 décembre 2022 ;

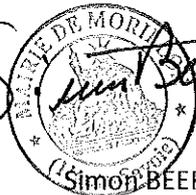
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux de rénovation des chapelles des Miaux et du Châtelard proposé ci-avant ;
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des aides du Plan départemental de préservation et de valorisation des patrimoines à hauteur de 50% ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de la Haute-Savoie la possibilité d'engager ces travaux par anticipation compte tenu de leur degré d'urgence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou toute convention relative à ce dossier et à faire toute diligence nécessaire pour le voir avancer ;
- **INSCRIT** les crédits pour la part autofinancée par la Commune au budget municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.